

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 402**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Agent (e) de maintenance des équipements industriels

Nouvel intitulé : Electromécanicien de maintenance industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le développement important de l'automatisation et les exigences fortes d'un système concurrentiel en pleine expansion (amélioration de la qualité, de la productivité, réduction des stocks...) ont nécessité la professionnalisation de la fonction maintenance. Cette mutation se traduit par une évolution technique, qui voit se développer des systèmes de production complexes intégrant de nombreuses technologies (mécanique, hydraulique, pneumatique, électrotechnique, électronique, automatisme, informatique...). Dès lors, les causes des pannes peuvent être diverses et variées et concerner l'ensemble des technologies présentes sur l'équipement. Ceci implique pour l'agent (e) de maintenance des équipements industriels, le plus souvent, une réelle polyvalence. Participant à l'ensemble des missions confiées aux services de maintenance, ses missions se définissent selon trois grands objectifs : faire en sorte que l'équipement en panne redémarre aussi vite que possible (c'est la maintenance corrective) et éviter l'apparition de pannes ou de dysfonctionnements (c'est la maintenance préventive). L'agent (e) de maintenance des équipements industriels peut également réaliser l'installation (montages, raccordements..) et la mise en service de nouveaux équipements. Pour chacune de ces activités, il (elle) doit consulter et renseigner une base documentaire (informatisée ou non) utile à la gestion de la maintenance. Dans les grandes entreprises (industries de process, construction automobile...), ces agents sont intégrés à des équipes de production. Ils y ont un rôle de conducteur de machines et assurent, en cas d'incidents, des opérations de maintenance de premier niveau car ils sont immédiatement disponibles. Ces agents(es) sont les interlocuteurs privilégiés des services centraux de maintenance.

L'agent (e) de maintenance des équipements industriels est employé (e) dans les services de maintenance des industries ou chez les sous-traitants de services de maintenance. L'ensemble des secteurs de la production industrielle emploie des agents de maintenance. Toutefois ils (elles) se concentrent dans les secteurs d'activité suivants : agroalimentaire, construction automobile, métallurgie, constructeurs d'équipements électriques et électroniques, constructeurs de machines et d'équipements ; et dans une moindre mesure : chimie, caoutchouc et plastiques, papier-carton, textile et habillement.

L'agent (e) de maintenance des équipements industriels travaille le plus souvent sur le lieu de production. Ses conditions de travail sont celles de l'usine où il (elle) aura à intervenir. Ses horaires peuvent être postés, avec des périodes d'astreinte et des déplacements pour les sous-traitants. Les prestataires de services en maintenance industrielle emploient environ 20 % des agents (es) de maintenance. Les charges de travail sont irrégulières et l'urgence dépend du type de pannes. Malgré les contraintes physiques relatives aux activités de dépannage et de réparation, ce métier est perçu de façon valorisante par les opérateurs de production car il représente une évolution et offre des possibilités de promotion.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. INSTALLER ET PROCEDER AUX ESSAIS DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Préparer et organiser l'installation d'un équipement industriel.

Manutentionner, en sécurité, avec des moyens adaptés des éléments ou sous-ensembles d'équipements industriels.

Implanter les éléments d'un équipement industriel.

Pré-câbler, distribuer énergies et servitudes pour installer un équipement industriel.

Câbler, raccorder, connecter un équipement industriel.

Monter, accoupler, régler, ajuster un sous-ensemble d'équipement industriel.

Procéder aux essais d'un équipement industriel suite à son installation.

Renseigner un compte-rendu d'avancement des travaux d'installation d'équipements industriels.

2. REMPLACER OU REMETTRE EN ETAT DES ORGANES OU DES SOUS-ENSEMBLES INDUSTRIELS

Rédiger, renseigner les documents de la maintenance industrielle (bon de sortie magasin, compte-rendu d'intervention, historiques de pannes).

Réaliser ou retoucher une pièce mécanique d'un équipement industriel pour le remettre en état par soudage ou usinage traditionnel (tournage, fraisage, rectification).

Accomplir des tâches simples de remise en état fonctionnelle, remplacer des pièces d'usure d'un organe ou d'un équipement industriel.

Tester, régler, remettre en route un équipement industriel après remise en état.

Préparer et organiser la remise en état d'organes et le remplacement de sous-ensembles d'équipements industriels.

Procéder à des échanges standards de composants ou de sous-ensembles sur un équipement industriel.

3. ASSURER LA MAINTENANCE PREVENTIVE SYSTEMATIQUE D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Préparer et organiser l'intervention de maintenance préventive sur des équipements industriels.

Procéder à des contrôles, des visites et des inspections sur des équipements industriels.

Collecter des mesures sur des équipements industriels.

Procéder à des échanges, des graissages suivant un échancier sur des équipements industriels.

Renseigner les documents de maintenance préventive d'équipements industriels.

4. RECHERCHER LES CAUSES DE LA PANNE D'UN EQUIPEMENT INDUSTRIEL

Localiser l'origine du dysfonctionnement d'un équipement industriel.

Identifier l'élément défaillant d'un équipement industriel.

Renseigner le compte-rendu d'intervention et les historiques de pannes d'un équipement industriel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités industrielles concernés sont principalement : - l'industrie agroalimentaire ;

- la construction automobile ;
- la métallurgie, la sidérurgie ;
- les constructeurs d'équipements électriques et électroniques ;
- les constructeurs de machines spéciales et d'équipements industriels ;
- la construction navale.

Et dans une moindre mesure :

- l'industrie chimique ;
- l'industrie du caoutchouc et des plastiques ;
- l'industrie du papier et du carton ;
- l'industrie du textile et de l'habillement.

Types d'emplois accessibles : Agent (e) de maintenance polyvalent.

Dépanneur.

Electromécanicien (ne).

Installateur (rice).

Ouvrier (ère) d'entretien (appellation ancienne).

Réparateur (rice).

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

I1308 : Maintenance d'installation de chauffage

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/09/2003 paru au JO du 25/09/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Electromécanicien de maintenance industrielle](#)